

INFORMATIONS PRATIQUES

Selon le quotient familial, calculé avec l'impôt sur le revenu 2023 pour les revenus 2022, un bon nominatif d'un montant de :

- 150 € pour les familles avec un TSI* supérieur ou égal à 80%
- 120 € pour les familles avec un TSI* entre 70 et 79,9%
- 100 € pour les familles avec un TSI* entre 60 et 69,9%

Si vous ne connaissez pas votre quotient familial, le Service Enfance (16, rue Sully), le Service Municipal Jeunesse pour les collégiens (7bis, quai de Bercy) et le CCAS (21bis rue des Bordeaux) sont en mesure de vous le calculer. Si votre TSI* est supérieur à 60%, vous êtes concernés par le dispositif Pass'Sport.

Pour obtenir cette aide, qui concerne tous les enfants charentonnais scolarisés en élémentaire (du CP au CM2) et au collège (de la 6^e à la 3^e) sans condition d'âge, il suffit de **se présenter au CCAS - Centre Alexandre Portier (21bis, rue des Bordeaux) avec un justificatif de quotient familial charentonnais délivré par les services municipaux et une pièce d'identité.**

Il vous est alors remis un bon nominatif compris entre 100 et 150 €.

Ce bon peut être utilisé pour acquitter l'inscription de l'enfant dans l'une des nombreuses associations ayant adhéré au dispositif.

De plus, le dispositif "Pass'Sport" peut être cumulé avec les aides délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales (Forfait Loisirs jeunes), par l'Etat (Bon Pass Sport de 50 €) ou par votre Comité d'Entreprise.

La demande de Pass'Sport doit être faite entre le 4 septembre et le 30 novembre 2023 au Centre Alexandre Portier, ou sur le stand du CCAS au Forum des associations, le dimanche 10 septembre 2023.

Renseignements : CCAS - Centre Alexandre Portier
21bis, rue des Bordeaux - Tél. 01.45.18.36.18 - ccas@charenton.fr

Pour connaître votre *Taux de Subvention Individualisé (TSI), vous pouvez vous rendre sur le simulateur du site de la Ville.
www.charenton.fr



PASS'SPORT

DE 100 À 150€



Illustration : JB BERRY

Centre Communal d'Action Sociale
Centre Alexandre Portier • 21bis, rue des Bordeaux - Charenton-le-Pont
Tél. 01 45 18 36 18
www.charenton.fr

SPORT POUR TOUS, SPORT POUR CHACUN

La Ville de Charenton-le-Pont et son Centre Communal d'Action Sociale renouvellent le dispositif Pass'Sport pour la saison 2023/2024 !

Les valeurs et les bienfaits attachés à la pratique sportive ne sont plus à démontrer. Il est important de faire du sport, et ce dès le plus jeune âge.

La cotisation dans un club sportif représente un budget important pour les familles avec enfants, notamment pour celles disposant de faibles revenus. Ce coût significatif peut constituer un frein à la pratique d'une activité sportive.

Fort de son succès depuis plusieurs années, la Municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité renouveler le dispositif Pass'Sport pour la saison 2023/2024.

Grâce au Pass'Sport, les familles bénéficient d'une aide financière comprise entre 100 et 150€, en fonction de leurs ressources. La Municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale souhaitent ainsi promouvoir la pratique sportive des jeunes Charentonnais, scolarisés en élémentaire (du CP au CM2) et au collège (de la 6^e à la 3^e).

Hervé GICQUEL

Maire de Charenton-le-Pont
Vice-Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

À REMPLIR ET À REMETTRE AU CCAS

Nom et prénom du parent :

.....

Adresse :

.....

.....

Ville : *94220 Charenton-le-Pont*

Numéro de téléphone :

@ :

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance de l'enfant :

.....

Sexe : Fille Garçon

Établissement scolaire : Classe :

Activité(s) pratiquée(s) en 2022/2023 :

